



Paris, le 26 mai 2011

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Monsieur Luc CHATEL**

Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la  
Vie Associative  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

## LETTRE OUVERTE

Monsieur le Ministre,

Le Livret Personnel de Compétences rendu obligatoire par la circulaire parue au BO du 08 juillet 2010 est appelé à se mettre en place dans les écoles primaires.

Les enseignants du premier degré travaillent depuis longtemps à partir des compétences comme en témoigne l'élaboration de multiples livrets scolaires. Le SNUipp-FSU partage la nécessité de mesurer les progrès des élèves et de connaître aussi précisément que possible leur degré d'acquisition des compétences. Il s'agit là de modalités moins stigmatisantes et décourageantes que d'autres formes d'évaluation.

Cependant, ce nouveau livret à renseigner avant la fin de l'année pour les élèves de CE1 et de CM2 déroute les enseignants. Il arrive dans un contexte où la politique et les outils d'évaluation subissent des transformations contestées. De plus, il est perçu comme une nouvelle demande institutionnelle, sans que les équipes enseignantes perçoivent ni le sens, ni l'intérêt pédagogique. Les enseignants n'ont d'ailleurs été qu'exceptionnellement consultés, et associés à la construction de ce livret.

Dans les écoles, ce livret très imparfait va générer une charge de travail supplémentaire ainsi que de nouvelles questions professionnelles. Les enseignants auront en effet à renseigner à la fois les livrets scolaires s'appuyant sur les programmes et le Livret Personnel de Compétences basé sur le socle commun. L'exercice est rendu d'autant plus complexe que les compétences des programmes annuels ne sont pas toujours cohérentes avec celles du socle. Le risque de bricolage est grand. Certains items trop flous sont tout simplement impossibles à remplir. Le dispositif va créer de réelles difficultés aux enseignants qui devront attester de l'acquisition totale ou non de compétences destinées à valider les paliers 1 et 2 du socle.

De plus, nous ne voulons pas d'une évaluation incessante de nos élèves qui se substituerait au temps nécessaire pour les apprentissages. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de revenir à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves. Les enseignants ont avant tout besoin d'outils pédagogiques et non de dispositifs d'attestation qui se transforment en de véritables usines à cases. C'est pour cette raison qu'en l'état, nous vous demandons de suspendre la mise en oeuvre de ce Livret Personnel de Compétences dont nous demandons l'abandon. Nous demandons l'ouverture de discussions pour des formations et des outils cohérents de suivi des élèves et d'informations aux familles. Dans l'attente, nous appelons nos collègues à ne pas remplir ce Livret Personnel de Compétences.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SIHR

CC : Serge Fuster.

SNUIPP-FSU – 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris. Tél : 01 44 08 69 30. Fax : 01 44 08 69 40. WWW.snuipp.fr